

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

*** Pr Alfred Ngomanda, Commissaire général du Cenarest :**

"Les plantes médicinales pourraient, comme le recommande l'OMS, être utilisées comme solution thérapeutique, à condition qu'elles soient testées, afin de vérifier leur efficacité à éliminer le virus".

*** Dr Guy Patrick Obiang Ndong, Porte-parole du Copil Covid-19 :**

"L'évolution croissante du nombre de cas est lié à la stratégie de dépistage actif mise en place. Le nombre important de patients asymptomatiques contaminés au Covid-19 montre que cette maladie circule silencieusement, à bas bruit, dans nos familles et nos communautés".

*** Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Economie et des Finances :**

"Les loyers visés par la mesure présidentielle sont ceux des baux d'habitation, des baux commerciaux et des baux à usage mixte, déclarés éligibles, de mars jusqu'à la fin de la période de confinement. Cette mesure ne prend donc pas en compte les fonctionnaires et les autres travailleurs qui ont un salaire".

*** Francis Nkéa Ndzigue, ministre de la Promotion de la Bonne gouvernance :**

"Tout dépositaire de l'autorité de l'Etat qui aura délivré un laissez-passer en contrepartie du versement d'une somme d'argent sera poursuivi des fins de corruption et puni des peines d'emprisonnement".

*** Dieudonné Lewamouho Obissa, directeur général des Douanes :**

"A court terme, aucune pénurie n'est à craindre. En effet, la majorité des importations est acheminée par voie maritime et dans des délais allant de 30 à 45 jours sur le territoire national".

Rassemblés par O. N.

La Semaine Véritable défi

AU Gabon, le premier cas de contamination au coronavirus a été diagnostiqué le 12 mars dernier. Plus d'un mois après, le virus se propage toujours. Au moment où nous mettions sous presse, on en était à 109 cas dont 7 guérisons et 1 décédé. Bien avant l'apparition du premier cas, les autorités ont pris plusieurs mesures en vue de faire face à cette pandémie. Lesquelles ont été renforcées par les décisions du chef de l'Etat dans son discours du 03 avril courant.

Les mesures présidentielles sont de trois ordres : sanitaire, social, et économique. Il y a plus d'une semaine, le Premier ministre et certains membres de son gouvernement ont décliné les modalités de leur mise en application. Nombreux sont ceux qui ont déploré le format choisi par Julien Nkoghe Bekale et les siens, pour expliquer aux populations comment allaient se matérialiser lesdites mesures.

C'est pourquoi, nombre de ministres concernés ont dû effectuer de nouvelles sorties pour tenter de mieux édifier les uns et les autres sur la manière dont les choses devraient se passer dans leurs domaines respectifs. Malheureusement, à ce jour, force est de relever que des couacs sont visibles dans presque tous les secteurs. Qu'il s'agisse du confinement total du Grand Libreville dont les contours semblent mal définis, ou des mesures relatives à la gratuité des loyers, celle de l'électricité, la distribution des kits alimentaires, etc., rien ne se fait sans grincements des dents. Dans l'ensemble, il y a comme un sentiment d'impréparation. Le gouvernement aurait-il été pris de court par certaines mesures, au point de tâtonner ? Même la communication faite autour de ces décisions n'est pas exempte de tout reproche. Loin s'en faut. Il est vrai que quelques succès ont

été enregistrés sur certains plans, malgré quelques écueils... Récemment, le Premier ministre a initié une séance de travail pour faire le point sur la mise en application des différentes mesures. Le constat général a été plutôt mitigé. A juste titre. Voilà pourquoi, des réajustements ont été envisagés. Quand interviendront-ils ? Aucun chronogramme n'a été décliné à ce jour.

Dans tous les cas, d'aucuns expriment des doutes quant à la capacité des autorités à satisfaire toutes les personnes éligibles aux différentes faveurs de l'Etat. Alors, le gouvernement sera-t-il capable de démentir ses pourfendeurs ? Autant dire un véritable défi.

ONDOUBA'NTSIBAH

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS
N° 146 /MEF/SG/DGI



COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en riposte à l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le tissu économique et social, il est accordé à titre exceptionnel:

1 / le report au 31 juillet 2020 de la date du dépôt des:

- o Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF),
- o Déclarations Annuelles des Salaires (DAS),
- o Déclarations sur les Prix de Transfert (DPT)
- o Déclarations des résultats d'ensemble soumis à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) dans la catégorie des bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et des Bénéfices Agricoles (BA);

2 / le paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'IRPP dans les catégories des BIC, BNC et BA en principe fixé au 30 avril 2020, en trois (03) échéances mensuelles d'égal montant, aux dates des 30 avril, 31 mai et 30 juin 2020.

Fait à Libreville, le 14 AVR. 2020

Le Directeur Général des Impôts

François Augustin NKOAH ZOGHO

